

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES

FORMATION "SITES ET PAYSAGES"

Séance du 18 avril 2024

COMMUNE	LA CROIX-VALMER
DOSSIER	Renouvellement des concessions de la plage du débarquement
PÉTITIONNAIRE	La commune
RAPPORTEUR	DDTM
TEXTES	Code de l'urbanisme : articles L121-24 et R121-5 Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) : R2124-26
AVIS DE LA CDNPS	

Les membres de la commission émettent, à l'unanimité, un avis favorable à l'aménagement des concessions de plage situées en espace remarquable de la plage du débarquement située sur la commune de La Croix-Valmer.

Pour rappel :

- le renouvellement des concessions pour les lots 1, 2 et 3 situés en espace remarquable, portera sur la période allant du 15 mars au 15 novembre pour une durée de 10 ans à partir du 1^{er} janvier 2025 ;
- les aménagements prévus sur ces lots et comprenant des coffres de rangement, des jardinières en bois, ainsi que des parasols, transats et poteaux de beach-volley seront conformes à la charte des recommandations architecturales et paysagères rédigée par la commune en 2023.

La présidente de séance


Catherine FALOURD